

MAIRIE DE DOGNEVILLE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 JUILLET 2021

ORDRE DU JOUR

1. ***Jurés d'Assises**
2. ***Décision Modificative -Budget Principal**
3. ***Nouvelle convention Certificat Economique d'Energie**
4. ***Demandes subventions - Fonds National d'Aménagement et de Développement Territorial**
5. ***Logiciel informatique (Périscolaire)**
6. ***Nouvelles conventions avec CDG 88**
7. ***Informations diverses**

Séance ouverte à : 18 heures 30

Présents : Tous les Conseillers en exercice, sauf :

Absents excusés :

M. André MATHIEU donne pouvoir à Mme Mireille CLAUDE PITET

Mme Fabienne FERRY donne pouvoir à M. Bernard DOUTRES à partir de 18h40

Mme Noëlle BALSON donne pouvoir à Mme ARROUET Estelle

Mme Laurence FORTERRE donne pouvoir à M. ROTH Antoine

Mr Frédéric METZ donne pouvoir à Mme WEIGEL Martine

Mme Laurence THIRIET donne pouvoir à M. LE NEURES Christophe

Secrétaire de séance : Madame ARROUET Estelle

Approbation du précédent compte rendu de conseil municipal.

• **1- NOMINATION DES JURES D'ASSISES 2021– TIRAGE AU SORT**

A la demande des services de la Préfecture, le Conseil Municipal procède au tirage au sort de trois jurés d'assises sur la commune.

Ont été tirés au sort et nommés :

-Mme MARCHAL Thérèse – 1261, rue d'Epinal – 88000 DOGNEVILLE

-M. BARBIER René – 69, rue du Ruisseau – 88000 DOGNEVILLE

-M. RAINCE Didier – 347, Grande Rue – 88000 DOGNEVILLE

Le Conseil Municipal **Approuve** le tirage.

Vote par : 14 voix pour

- **2- DECISION MODIFICATIVE – Budget Principal**

Le Conseil Municipal autorise la modification du Budget Principal en dépenses d'investissement afin de régulariser des factures de la CAE et du SMIC des Vosges en attente et cela de la façon suivante :

Compte 020- Dépenses imprévues : - 19 904.42 €

Compte 261- Titre de participation : + 15.50 €

Vote par : 14 voix POUR

Compte 1068- Excédents de fonctionnement : + 17 888.92 €

Vote par : 15 voix POUR

- **3- NOUVELLE CONVENTION – Certificat d'Economie d'Energie**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition du SCOT des Vosges Centrales de transférer les droits aux certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus des travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper et les valoriser pour l'ensemble de ses communes adhérentes.

Le Conseil Municipal **prend acte et autorise** Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour le CEE.

Vote par : 15 voix pour

- **4- LOGICIEL INFORMATIQUE (Périscolaire)**

Madame le Maire laisse la parole à Madame FALIGUERHO Anna apporte les explications sur le futur logiciel informatique pour la gestion du périscolaire (Cantine - Garderie).

*Madame FALIGUERHO informe qu'après avoir étudié la proposition de 3 prestataires, la société BELAMI a été retenue.

Elle informe également que depuis 2015 les tarifs n'ont pas été revalorisés et propose de nouveaux tarifs pour la cantine-garderie.

Après débat le Conseil Municipal,

Accepte de réévaluer les tarifs de la cantine-garderie

Vote par 15 voix

- **5- DEMANDES DE SUBVENTION - LOGICIEL INFORMATIQUE – SITE INTERNET**

*Madame FALIGUERHO Anna précise qu'il est possible de demander une subvention pour ce logiciel, dans le cadre du déploiement du plan de relance au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) soit une aide de 80 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Autorise Madame le Maire :

- **A réaliser** toutes les démarches nécessaires pour la demande de subvention et à **signer** tous documents relatifs à ce dossier.

Vote par 15 voix

* Monsieur LE NEURES Christophe prend la parole et donne des explications sur la création du site internet de la commune. Il informe de la possibilité de demander une subvention dans le cadre du déploiement du plan de relance (FNADT) comme pour le logiciel du périscolaire soit une aide de 80 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Autorise Madame le Maire :

- **A réaliser** toutes les démarches nécessaires pour la demande de subvention et à **signer** tous documents relatifs à ce dossier.

Vote par 15 voix

- **6- CONVENTIONS EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE GESTION**

Madame le Maire laisse la parole à Madame FALIGUERHO Anna afin de donner les explications sur les différentes conventions à mettre en place avec le Centre de Gestion des Vosges.

- **Le Dispositif de signalement**

Depuis le 1^{er} Mai 2020, toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de Violences, de Discrimination, de Harcèlement sexuel ou moral et d'agissement sexistes au sein de sa collectivité. Madame FALIGUERHO Anna précise que le Centre de Gestion 88 propose aux collectivités la mise en place de ce dispositif pour un coût annuel de 150 € pour un effectif de 10 à 30 agents.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal,

Accepte d'adhérer à la convention du Centre de Gestion pour la mise en place de ce dispositif de signalement.

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote par 15 voix

- **Mise à disposition d'un conseiller en prévention du Centre de Gestion 88 pour la mise en œuvre de l'évaluation des risques professionnels**

Madame FALIGUERHO Anna informe que le CDG 88, peut mettre à disposition un conseiller prévention et qu'il a pour but d'accompagner les collectivités dans la mise en place d'une démarche de prévention des risques professionnels (Document Unique). Cela permet de professionnaliser et de pérenniser la démarche engagée par la Collectivité.

Le coût de cette mise en place s'élève à 1 883.75 €.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal,

Accepte d'adhérer à la convention du Centre de Gestion pour la mise en place de ce dispositif et pour la mise à disposition d'un conseiller prévention.

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote par 15 voix

- **Mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires du CDG de la fonction publique territoriale 88**

Madame FALIGUERHO Anna informe que le service compétences et territoires du CDG 88, proposent de s'occuper des démarches administratives et de la mise à disposition d'un agent pour palier à un renfort aux services : technique et administratif.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal,

Accepte d'adhérer à la convention du service compétences et territoires du Centre de Gestion pour la mise en place de ce dispositif et pour la mise à disposition d'agents pour une durée de 3 ans.

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote par 15 voix

INFORMATIONS DIVERSES

- Formation prévention routière à disposition des personnes âgées de plus de 60 ans en partenariat de l'ADAVIE et subventionné par la préfecture 88.
- Le baptême de l'air pour les 15 enfants de la commune entrant au collège en septembre 2021, a eu lieu ce jour.
- Les enfants du primaire sur deux ans ont réalisé une fresque (exposée dans la cour de l'école derrière le bâtiment de la mairie) et cela avec la participation de l'artiste M. JAC VITALI.
- Des agents ont suivi une formation auprès de la CNFPT concernant « l'accueil des enfants en situation de handicap ».
- Des formations sont proposées par l'AMV aux élus.
- Projet éducatif du territoire (PEDT) a été validé par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).
- Isolation à 1€ au niveau de la mairie, de l'école primaire et des ateliers communaux.
- Monsieur DOUTRES Bernard donne lecture de quelques DPU

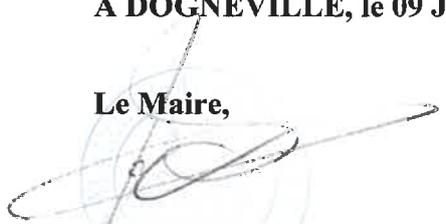
Madame le Maire remercie l'Assemblée.

La séance est levée à 19h30.

Vu par Nous, Mireille CLAUDE PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 09 juillet 2021 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884.

A DOGNEVILLE, le 09 Juillet 2021,

Le Maire,



Mireille CLAUDE PITET